PROCÈS-VERBAL Séance du Conseil municipal du jeudi 22 février 2024

Convocation envoyée Le 16/02/2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 15

Quorum: 08

Le Conseil Municipal de la commune de Fresnoy-le-Luat (Oise), dûment convoqué le 16 février 2024 par M. Stéphane PÉTERS, maire, s'est réuni le jeudi 22 février 2024 à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

<u>Etaient présents</u>: Mme Fabienne DOUCET, Mme Muriel DUBARLE, M. Bruno LEROUX, Mme Christelle MATRINGHEM, Mme Mélie MALBERT, M. Jérôme MERLE, Mme Claire RAMET, M. Benjamin ROLAND, M. Jean STURMA

<u>Absents excusés</u>: M. Cyril BOMONT, Mme Stéphanie CHARTIER, M. Thomas DEFOSSEZ, Mme Catherine GAGEAT, Mme Agnès GUYON

<u>Procurations</u>: Cyril BOMONT à Fabienne DOUCET, Stéphanie CHARTIER à Jean STURMA, Thomas DEFOSSEZ à Mélie MALBERT, Catherine GAGEAT à Bruno LEROUX, Agnès GUYON à Stéphane PÉTERS

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Benjamin ROLAND

<u>Présidence de séance</u> : M. Stéphane PÉTERS

Rappel de l'ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Lancement d'une procédure de création d'un chemin rural sur la parcelle ZZ94
- Présentation du dossier conseil du CAUE pour l'aménagement autour de la salle multifonctions
- Présentation Loi APER et des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Demandes de subvention auprès de la Région pour l'étude de travaux de la Chapelle du Luat

Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. Benjamin ROLAND en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du mardi 16 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

N°02/2024 Lancement d'une procédure de création d'un chemin rural sur la parcelle ZZ94

Vu les articles, L. 141-3, R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière ;

Vu les articles L. 121-17 et L. 161-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu la « Convention de répartition des opérations de déplacement d'un chemin et d'une canalisation » signée entre la Commune de Fresnoy le Luat et la Société Samin le 12 mai 2023

Considérant que les délibérations concernant la création de chemin ruraux, et la désaffectation de chemins ruraux sont soumises à enquête publique préalable ;

Le Maire expose que la carrière de Beaulieu-le-Neuf située sur la commune de Baron bénéficie d'un arrêté d'autorisation d'exploiter du 11 juin 2007 pour une durée de 20 ans.

La carrière est traversée par deux chemins ruraux : le chemin rural « Ducy » et le chemin rural n° 4. La poursuite de l'exploitation de la carrière nécessite de déplacer un tronçon du chemin rural n°4 inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Un tracé alternatif permettant la mise en place d'un chemin de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée ainsi qu'à l'accès aux parcelles agricoles a été trouvé au nord de la carrière sur les parcelles ZE18, ZE21, ZE23 sur la commune de BARON et ZZ94 sur la commune de FRESNOY-LE-LUAT.

C'est dans ces conditions que le Maire présente la proposition de planning des différentes étapes administratives pour le déplacement du chemin (en annexe) et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le lancement de la procédure de classement d'un nouveau chemin rural et notamment sur l'organisation d'une enquête publique préalable.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité, à l'issu d'un vote à main levée, des présents :

- **Décide** de lancer la procédure de classement des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-1 et L161-6 du code rural ;
- **Demande** au Maire d'organiser une enquête publique conjointe avec la Commune de Baron sur ce projet ;
- **Donne** tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires au bon déroulement de cette procédure, ainsi qu'à l'acquisition des parcelles dans les conditions fixées par le contrat de fortage conclu avec la société SAMIN.

Présentation du dossier conseil du CAUE pour l'aménagement autour de la salle multifonctions

Monsieur le Maire présente le dossier du schéma d'intentions pour l'aménagement global autour de la salle communale, qui constitue un premier travail.

Ce schéma entraîne plusieurs types d'actions à mettre en œuvre qui pourront s'inscrire dans ce plan cadre qui définit, à partir des enjeux et des choix de la municipalité, les grandes orientations de l'évolution du site.

Ce plan cadre reste un schéma d'intentions qui doit supporter une certaine flexibilité dans sa mise en œuvre.

Chaque action va s'inscrire dans une définition plus précise des ouvrages à réaliser, et conduire à des ajustements incontournables, ne serait-ce qu'à l'issue de la réalisation d'un relevé topographique plus précis que le plan cadastral.

Les premières actions à entreprendre vont porter sur les travaux liés au démantèlement du château d'eau, et sur la réalisation du programme de logements.

Cette dernière action doit en effet pouvoir être lancée rapidement pour permettre à la commune de pouvoir financer l'acquisition du bien dont l'EPFLO assure le portage foncier pendant 5 ans.

Certains aménagements des espaces publics pourront se faire dans le cadre de cette opération, d'autres pourront se faire dans un second temps.

Il convient maintenant de valider les orientations du schéma d'intentions, puis de rechercher un aménageur en partenariat avec l'EPFLO, qui pourra réaliser l'opération de logements.

Présentation Loi APER et des zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire rappelle les objectifs à planifier concernant le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire communal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de travail est prévue demain avec le PNR pour avancer sur les objectifs communaux.

Le point sera ajouté à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal pour valider ces objectifs.

N°03/2024 Modification de la demande de subvention auprès de la Région pour l'étude de travaux de la Chapelle du Luat

La commune a déposé une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le projet de création d'un parc de stationnement en face de la salle multifonctions.

La subvention a été demandé à hauteur de 50% or le taux

Monsieur le Maire soumet le plan de financement modifié ci-dessous aux membres de l'Assemblée :

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%
Création d'un parking	55 065,76		DETR	24 779,59	45
			Conseil Dpt	16 519,73	30
			Commune	13 766,44	25
Total	55 065,76	100		55 065,76	100

Après échanges et à l'issu d'un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau plan de financement,
- Charge M. le Maire de transmettre le document à la demande de subvention en cours auprès de l'Etat

N°04-05/2024 Demandes de subvention travaux de la chapelle du Luat

Monsieur le Maire présente les devis établis par les entreprises WIART et Robert POTTIER pour des travaux d'entretien urgent sur l'ancienne chapelle du Luat.

Les préconisations de ces interventions d'urgence ont été formulées par Monsieur Yoan ZOTNA, lors de sa visite du site le 21/09/2023.

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%
Echafaudage, remplissage, étrésillonnement et fermeture provisoire des baies	16 313,36		Etat / DETR	16 119,78	45
Remaniage couverture	19 508,39				
			Commune	19 701,96	55
Total	35 821,75	100		35 821,75	100

Après échanges, le Conseil municipal, à l'issu d'un vote à main levée :

- -Décide à l'unanimité de sollicité l'Etat et la région pour ces travaux urgent sur la chapelle St Jean l'Évangéliste du Luat
- -Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la demande.

Questions diverses:

- Le Parc Naturel Régional organise une randonnée le dimanche 07 juillet 2024 9h30/12h, la mairie fera la communication sur cet évènement.
- Monsieur le Maire informe que la Sté Rocqservices passe sur le hameau de Ducy pour un traitement de dératisation annuel.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h55.

Le prochain Conseil municipal est fixé au 12 mars 2024.